



REGLEMENT DE PARTICIPATION

1. DEFINITION

L'association SAVANE AVENTURE, organise avec le concours de la revue GAZOLINE, deux rallyes en véhicules anciens de plus de 25 ans surnommés : **2^e RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE TUNISIE 2006**.

2. DATES

Ces Rallyes-Raid Africa Gazoline auront lieu :
■ du **11 au 21 octobre 2006** pour le premier
■ du **25 octobre au 4 novembre 2006** pour le second.

3. DESTINATION

La destination sera la TUNISIE. L'itinéraire, joint en annexe, a été communiqué lors de l'inscription.

4. CIRCUITS

Deux circuits seront proposés :

■ Un **circuit Piste**.

Il est ouvert aux véhicules «adaptés» disposant de quatre ou six roues motrices, deux roues motrices avec garde au sol importante. Pourront ainsi être éligibles des Renault 4 surélevées, des Citroën 2 CV, et même pour certaines des étapes des 203 ou 403 – et des motos typées trial, cross ou raid (600 Ténéré, 500 Honda, 125 KTM, etc.). Ce choix sera effectué par le concurrent à l'engagement, mais pourra être changé par le comité d'organisation au cours du raid.

■ Un **circuit Routier**.

Il est ouvert à tous types de véhicules (autos, motos et camions), et il se déroulera sur des routes goudronnées ne présentant pas de difficultés.

■ Les deux circuits sont tracés sur des voies officielles et cartographiées.

■ Les bivouacs ou hôtels seront communs à tous les participants.

5. REPAS, HEBERGEMENT

La droit d'engagement comprend le transfert des véhicules et passagers de Marseille à Tunis à l'aller, de Tunis à Gènes au retour, y compris les repas en pension complète sur le bateau, une nuité dans la région marseillaise avec dîner et petit-déjeuner, ainsi que tous les repas et hébergements sur le territoire tunisien (à l'exception des boissons) : petits-déjeuners, repas froid sous forme de panier le midi, dîners chauds, une nuit en bivouac organisé et six nuits en hôtel Grand Confort (classement hôtelier Tunisien). Voir détails à l'article 15.

6. DEROULEMENT DU RAID

Le 2^e RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE TUNISIE 2006 n'est en aucun cas une course de vitesse. Entre le départ et l'arrivée de chacune des étapes, toutes notions de compétition et de chronométrage sont exclues. Il n'y aura donc aucun classement même si au cours de chaque

circuit un concours photos et dessins est organisé et pour lequel un règlement spécifique sera publié ultérieurement.

Les participants ont obligation de respecter les consignes de sécurité données par le Comité d'organisation et de respecter scrupuleusement le code et la signalisation routière du pays. Le Comité d'organisation insiste sur l'attention toute particulière qui devra être votre lors des traversées de villes ou villages ainsi que la nuit.

7. VEHICULES ADMIS

Le 2^e RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE TUNISIE 2006 est ouvert aux motos, autos, camions de plus de 25 ans (avant 1981). Toutefois, une dérogation sera accordée pour les véhicules plus récents à condition que le type du même véhicule ait été fabriqué avant 1981. Cette dérogation sera soumise au Comité d'organisation.

Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule à l'inscription sans avoir à motiver sa décision.

8. PREPARATION ET CONTROLE TECHNIQUE DU VEHICULE

Chaque véhicule devra répondre aux règles en vigueur, tant en France qu'à l'étranger, relatives aux véhicules automobiles, motos et poids lourds et au Code de la route. Les concurrents devront présenter un contrôle technique de leur véhicule en cours de validité (moins de deux ans).

■ Pour le circuit Route, en dehors d'une bonne révision mécanique et notamment des organes de sécurité, aucune préparation spécifique n'est nécessaire.

■ Pour le circuit Piste, il est fortement recommandé d'équiper le véhicule de ceintures de sécurité homologuées assurant un excellent maintien des passagers (ex. : harnais 3 points). Un carter de protection sous le châssis est recommandé et l'accent devra être mis sur les organes de sécurité : freins, suspension, direction, éclairage et nous vous recommandons de monter, si possible, des pneumatiques «renforcés» et de soigner le circuit de refroidissement. Chaque véhicule du circuit Piste devra être équipé de :

- 1 extincteur de 2 kg minimum (ou 2 de 1 kg).
- 2 roues de secours et chambres à air ou 1 roue et un pneu.
- 1 jerrycan de 20 litres de carburant en acier.
- 1 jerrycan de 20 litres d'eau potable.
- 2 anneaux de prise de remorque, un à l'avant, l'autre à l'arrière.
- 1 corde ou sangle de remorquage 6 m.
- 2 fusées de détresse rouge type bateau.
- 2 triangles de pré-signalisation.
- 1 jeu de plaques de désensablage (type camping car).

9. PARTICIPANTS

Le nombre de participants est libre dans chaque véhicule à condition de ne pas dépasser la capacité légale de passagers telle qu'indiquée sur la carte grise. Toutefois, nous attirons votre attention sur ce nombre pour le problème lié à la surcharge (passagers et emport de bagages)

que cela génère.

Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser tout participant à l'inscription sans avoir à motiver sa décision.

10. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET SANTE

Chaque participant devra présenter au cours des vérifications administratives les documents suivants :

- Certificat médical effectué chez son médecin traitant.
 - Carnet de vaccination et carte de groupe sanguin (vaccinations universelles : tétanos, polio).
 - Passeport en cours de validité et valable 6 mois après la date du retour.
 - Permis de conduire.
 - Assurance rapatriement.
- Chaque véhicule devra être présenté avec les documents suivants :
- Carte grise ou certificat d'immatriculation en règle.
 - Carte verte et attestation d'assurance.
 - Certificat de contrôle technique.

11. EQUIPEMENT INDIVIDUEL

- 1 lampe frontale.
- Vêtements chauds pour le soir.
- Lunettes de soleil.
- Lunettes type moto pour la poussière.
- Boules Quiès, etc.

12. SECURITE

Chaque véhicule doit être équipé du minimum survie ci-après :

- 1 boussole.
- 1 briquet.
- 1 téléphone portable (avec réseau monde pour la période du raid).
- 1 carte générale de la Tunisie (Michelin n° 744).
- 1 couverture de survie.
- 1 ration de survie.
- 1 trousse pharmacie pour premiers soins.
- Crème solaire...

13. ASSISTANCE MEDICALE

Un médecin présent sur le circuit et à chaque étape assure les premiers soins et secours. Chaque participant doit souscrire une assurance rapatriement en cas d'accident ou de maladie. Renseignez-vous auprès de votre assureur ou de votre banque (certaines cartes bancaires fournissent ce service).

14. ASSISTANCE VEHICULES

Chaque participant assure l'entretien de son propre véhicule. L'assistance «mécanique» de l'organisation pourra proposer une aide technique, mais sous la responsabilité du participant. En cas d'immobilisation sur le territoire Tunisien, l'organisation prend en charge le rapatriement du véhicule au minimum jusqu'au port de Marseille, ceci dans un délai maximum d'un mois après la fin du Rallye-Raid (l'organisation s'efforcera cependant de rapatrier

tous les véhicules en même temps que le Rallye-raid). Un ou plusieurs véhicules de l'organisation assureront la fermeture de chaque circuit. Le transport de pièces détachées (en cantine) peut être assuré par l'organisation.

15. DROITS D'ENGAGEMENT ET CALENDRIER

Chaque participant au 2^e RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE TUNISIE 2006 doit être membre de l'association SAVANE AVENTURE.

■ La cotisation 2006 est fixée à 30 €

■ Engagement par participant : 1.000 €

■ Voiture : 250 €

■ Moto : 150 €

■ Camion : Le coût de l'engagement camion sera calculé par la compagnie maritime individuellement en fonction de ses dimensions et poids : Longueur, Hauteur et PTAC.

Exemple d'un équipage voiture avec deux personnes :

■ Cotisation : 2 x 30 = 60 €

■ Participants : 2 x 1.000 = 2.000 €

■ Véhicule : 1 x 250 : 250 €

■ TOTAL = 2.310 €

Calendrier

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1^{er} mars et seront closes le 30 septembre 2006.

Un seul règlement par équipage sera accepté.

■ Premier acompte à l'inscription : 400 € par personne, cotisation comprise.

■ Deuxième acompte à verser au 1/06/2006 : 400 € par personne.

■ Solde du compte à verser au 1/09/2006.

Remises sur le prix participant

■ Enfants de moins de 15 ans : - 50 %.

■ Enfants de 16 ans et adultes de moins de 25 ans : - 10%.

Majoration

■ Inscription après le 30 avril 2006 : + 10 %.

L'inscription comprend à partir de Marseille :

■ Nourriture midi et soir.

■ Hébergement dans la région de Marseille le mercredi soir, avec dîner et petit-déjeuner.

■ Hébergement (hôtels et bivouac).

■ Assistance véhicule.

■ Assurance Responsabilité Civile organisateur.

■ Traversée bateau A/R et pension complète.

■ Remise des documents : Carnet de route, autocollants, road-books, etc.

L'inscription ne comprend pas :

■ Le passeport.

■ Le carburant du véhicule et péages.

■ L'entretien du véhicule.

■ L'assurance du véhicule.

■ Les boissons et téléphone.

16. ANNULATION

En cas d'annulation d'un participant :

■ avant le 1^{er} juin 2006 remboursement des acomptes : - 20%.

■ après le 1^{er} août 2006 remboursement des acomptes : - 50%.

■ après le 1^{er} octobre 2006, aucun remboursement.

Dès le départ du 2^e RALLYE-RAID AFRICA

GAZOLINE TUNISIE 2006, aucun remboursement ne sera effectué pour cause d'abandon.

Le Comité d'organisation pourra, pour des raisons de sécurité, cas de force majeure ou tout autre motif, annuler le raid sans avoir à

justifier du motif de sa décision. Le montant du remboursement ou le report du Rallye-Raid à une date ultérieure sera déterminé par une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Savane Aventure.

La cotisation de 30 € reste acquise à

l'association Savane Aventure dans tous les cas.

17. ASSURANCE DE L'ORGANISATEUR

Conformément à la réglementation française relative à l'organisation et à la vente de voyages et séjours, Titre VI du décret n° 94-490 du 15/06/94 de la loi n° 92/645 du 13/07/92, l'association SAVANE AVENTURE a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile de type professionnelle auprès de la Société MMA sous le numéro 113 710 557 en cas de fautes imputables à l'organisation.

Ce contrat garantit la responsabilité civile et ses conséquences pécuniaires incombant au voyageur par application de la législation du pays parcouru, RC et défense pénale, frais de recherche et sauvetage.

L'association a par ailleurs souscrit une assurance responsabilité civile au titre des organismes sans but lucratif et organisme de tourisme. Il pourra être fourni, sur simple demande, le tableau des montants des garanties d'assurance.

Cette couverture de l'association ne couvre pas les risques dont le participant serait tenu personnellement responsable. Nous recommandons à chaque participant de souscrire une assurance individuelle couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie. Renseignez-vous auprès de votre assureur ou de votre banque (certaines cartes bancaires fournissent ces services).

18. DROITS & PUBLICITE

L'organisation autorise aux participants : la diffusion de tous reportages, photos, images de télévision, à condition de ne pas nuire à l'image du 2^e RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE TUNISIE 2006 et à ses organisateurs.

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos, les images, les reportages du raid et de ses participants pour toute utilisation médiatique ou publicitaire.

19. PUBLICITE SUR VEHICULE

Des emplacements publicitaires seront réservés pour l'organisateur sur chaque véhicule, les dimensions et emplacements sont fournis en annexe. Le reste du véhicule étant libre pour toutes autres publicités, l'organisateur se réserve le droit d'en interdire certaines sans avoir à justifier sa décision.

20. POINTAGE & RECHERCHE

Chaque véhicule portera un numéro et devra impérativement pointer à chaque départ et arrivée d'étape. Au moins un véhicule de l'organisation fermera chaque circuit. En cas de panne ou d'immobilisation, les équipages devront rester près de leur véhicule et seront invités à monter dans les véhicules d'assistance, l'organisation se chargeant du rapatriement

des véhicules immobilisés. En cas de refus de l'équipage, celui-ci devra signer une décharge à l'organisateur et ne fera plus partie du raid.

Les frais de recherche sont assurés par l'organisateur sur le parcours désigné aux participants. Si un équipage veut choisir un autre itinéraire ou quitter le raid sans en avertir les organisateurs, l'équipage devra prendre en charge les frais de recherche engagés par l'organisation à son égard. Les équipages se retrouvant sans véhicule seront répartis dans les véhicules de l'assistance ou tout autre moyen pouvant les transporter à chaque étape.

21. LIMITATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR RALLYE

Le nombre d'engagés sera limité à 65 véhicules maximum par Rallye-Raid. Les premiers inscrits seront engagés en priorité, puis dans l'ordre d'adhésion à l'Association Savane Aventure.

22. RESPONSABILITE

Chaque participant est tenu de se conformer aux consignes du comité d'organisation, lequel ne peut être tenu responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. Chaque participant reconnaît prendre conscience des risques inhérents au caractère particulier de ce genre de manifestation et de l'éloignement des centres médicaux. Il déclare assumer ces risques et renonce à rechercher la responsabilité du Comité d'organisation pour tout accident, vol, dommages aux biens ou aux personnes, maladie, ... Ces engagements seront opposables aux ayants-droit de chaque participant.

23. AGREMENT

Conformément à la décision de l'Assemblée générale 2006, l'association SAVANE AVENTURE a obtenu un agrément auprès de la Préfecture de Seine-Maritime sous le numéro AG n°076060003 en qualité d'organisateur de voyage selon les articles 36 à 43 du décret n° 94-490 du 15 juin 1994 et en application de l'article 9b de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992.

Cet agrément constitue des garanties pour les participants. Il impose à l'association de justifier :
- des aptitudes et expériences professionnelles, assurées par un «garant» nommément désigné auprès des autorités.

- une garantie financière financée par cautionnement bancaire.

24. LITIGE

Pour tout règlement de litige, seul le tribunal de ROUEN sera compétent.

SAVANE AVENTURE

15 rue Picot

76530 GRAND-COURONNE

T. 0873.079.856 ou 06.81.10.79.49

<http://africa.gazoline.net>

daniel.nollan@free.fr